Canada—Zone dénucléarisée

Jusqu'ici les divers gouvernements canadiens ont de toujours souscrit à ce principe. A deux sessions spéciales de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le désarmement, la première en 1978 et la seconde en 1982, le Canada a appuyé les déclarations finales qui préconisaient la création de zones dénucléarisées. Fort de tout cela, le Canada aurait dû normalement prendre les devants et mettre en pratique ce qu'il prêchait aux autres nations. Or les initiatives du gouvernement actuel et de ses prédécesseurs ont plutôt réussi à semer la confusion dans les esprits quant à notre position.

C'est la troisième fois que cette motion est débattue, la première fois était en mai 1984 et la deuxième fois le 10 octobre 1985. En outre, nous avons examiné deux projets de loi d'initiative privée portant sur le même sujet, l'un présenté par le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) le 18 mars 1985, et l'autre par l'ancien député de The Battlefords—Meadow Lake, M. Doug Anguish, le 30 mars 1985.

L'argument principal invoqué par les adversaires de cette proposition, d'après ce qu'il ressort de ces débats, c'est que si le Canada devait l'adopter, ses obligations envers ses alliés sembleraient moins importantes. Plus particulièrement, le Canada se trouverait mis à l'écart de ses alliés de l'OTAN et du NORAD. D'après moi, le gouvernement actuel n'est pas partisan de déclarer le Canada zone dénucléarisée parce que notre pays ne possède pas d'armes nucléaires. Étant donné qu'il n'y en a pas au Canada, nous constituons essentiellement une zone dénucléarisée. Cependant, puisque nous sommes membres de l'OTAN, qui est une alliance défensive qui fait usage d'une force de dissuation nucléaire, il serait illogique de notre part, vu notre adhésion à l'OTAN, d'adopter cette motion.

Je m'attends à entendre invoquer à maintes reprises ce genre d'argument au cours de ce débat. Cependant, mon parti estime, comme moi, que cet argument ne résiste pas à l'examen. Les armes nucléaires ne sont même pas mentionnées dans le traité de l'Atlantique Nord. Par conséquent, le Canada n'est pas obligé d'appuyer ce qui est devenu une politique de l'OTAN. De même, le traité indique clairement que les États membres sont libres de décider de l'étendue et de la nature de leur engagement au sein de l'OTAN. C'est probablement la raison qu'a invoquée le Canada pour expliquer sa décision récente de retirer de Norvège son contingent de troupes. C'est aussi pourquoi le Canada, lors de la réunion des chefs de gouvernement de 1957 à Paris, a fait savoir que la question de savoir si notre pays s'engagerait ou non à avoir des armes nucléaires était une décision qui le concernait seul. Comme nous le savons tous, nous avons décidé de ne pas le faire.

J'aimerais croire que nous avons pris cette décision parce que dans le cas contraire nous aurions dû prêter notre appui à l'escalade des armes nucléaires et ainsi contribuer à l'augmentation des tensions dans le monde et à la menace de guerre nucléaire. A mon avis, la position prise par le Canada était à la fois prévoyante et conforme à la réputation de pays pacifique dont nous jouissons parmi les nations du monde. Nous conservons cette réputation, je pense, mais je crois également que les principes que nous avons adoptés alors ne sont pas aussi clairs aujourd'hui. En fait, même si nous respectons le principe de ne pas entreposer ni de déployer d'armes nucléaires sur le sol

canadien, nous avons également encouragé la mise au point et les essais des armes nucléaires ainsi que l'entraînement pour les utiliser. Nous ne limitons pas la participation industrielle du Canada, que ce soit à la production de vecteurs nucléaires américains et de dispositifs pouvant le devenir ou, en fait, de leurs composants. Même si nous avons imposé des limites en ce qui concerne l'exportation des matériaux fissibles, il est évident que ces matériaux sont utilisés pour produire des armes en France, en Corée du Sud et aux États-Unis. En outre, les navires de guerre américains et britanniques qui peuvent être équipés d'armes nucléaires, et qui le sont effectivement, pense-t-on, peuvent mouiller dans les ports canadiens.

C'est également la politique des pays nucléaires au sein de l'OTAN de refuser de confirmer ou de nier la présence de ces armes sur leurs navires. Ils appliquent la même politique pour les avions. Pourtant, alors que nous, Canadiens, rejetons cette politique pour les appareils qui survolent le territoire canadien, nous semblons la trouver acceptable pour les navires qui sillonnent nos eaux. Je n'ai jamais reçu de réponse satisfaisante d'aucun gouvernement sur la raison de cette contradiction dans notre politique. Et pourtant, elle existe.

Je puis donner de nombreux autres exemples de cas où les politiques du Canada s'écartent de ses principes avoués, mais j'en laisserai le soin à d'autres orateurs qui prendront la parole au cours du débat. Qu'il suffise de dire que les quelques exemples que j'ai apportés illustrent les nombreuses contradictions qui existent entre nos principes avoués et les politiques que nous appliquons.

• (1710)

Un autre argument majeur a été invoqué pour que le Canada ne se dissocie pas entièrement de l'élaboration de cette politique nucléaire: c'est que cela menacerait l'emploi au Canada. Ce même argument a été utilisé au début du débat portant sur la collaboration du Canada à l'Initiative de défense stratégique des États-Unis, à la guerre des étoiles comme on dit plus couramment. On s'est resservi de cet argument même après que des études eurent fait voir que les dépenses militaires sont l'un des moyens les moins efficaces de créer des emplois.

Une de ces nombreuses études effectuées par le département américain du Travail a montré que pour chaque milliard consacré aux approvisionnements militaires, 28 000 emplois pouvaient être créés. Le même milliard créerait 32 000 emplois s'il était affecté à une amélioration des réseaux de transport, 57 000 s'il était consacré à la consommation de biens et services, et 71 000 s'il était consacré à l'instruction publique.

En dehors de toute autre considération, je trouve que c'est de l'inconscience que de parler de la nécessité de créer des emplois par la fabrication d'armements nucléaires quand nous savons fort bien ce que leur emploi apporterait à l'humanité. En tout cas cela m'amène à une observation connexe qui fait bien voir à mon avis l'inanité de l'accumulation mondiale des armements et des fausses priorités des pays développés. Je veux parler de la maxime disant que nous ne pouvons atteindre la paix mondiale si nous ne pouvons d'abord réaliser la justice économique et sociale à l'échelle mondiale.